

LES TITRES POUR LE MÉTIER DE

Magasinier

1. Le métier préparé
2. La présentation du titre
3. La formation
4. La délivrance du titre
5. Qui contacter

TECHNICIEN(NE) D'EXPLOITATION EN TRANSPORTS TERRESTRES DE MARCHANDISES •**Titre professionnel du ministère du Travail - DGEFP**

- Arrêté du 7 mai 2009 (JO du 4 juin 2009) portant modification de l'arrêté du 13 mai 2004 (création du titre)
- Titre de niveau IV ayant, comme tous les titres du ministère chargé de l'Emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle
- Codes ROME :
 - N4203 – Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises
 - N1201 – Affrètement transport
 - N1202 – Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises

1. LE MÉTIER PRÉPARÉ**TECHNICIEN(NE) D'EXPLOITATION EN TRANSPORTS TERRESTRES DE MARCHANDISES****Descriptif de l'emploi**

Le (la) technicien(ne) d'exploitation organise, optimise et suit l'ensemble des prestations de transport terrestre de marchandises commandées par les clients internes ou externes à son entreprise. Il (elle) agit dans un souci d'efficacité commerciale, administrative, financière et technique et en conformité avec les réglementations applicables. Il (elle) :

- affecte les moyens humains et matériels nécessaires, en fonction des caractéristiques de chaque demande ;
- organise, à partir de moyens de transport terrestre (route, rail, fleuve), le déplacement des marchandises, adapte au quotidien les moyens de transport à la charge de travail, suit le déroulement des opérations de transport et connexes ;
- coordonne l'activité de plusieurs opérateurs et assure la traçabilité des opérations ;

- veille à la conformité des opérations afin de prévenir tout risque de réclamations et de litiges et traite les dysfonctionnements dans le respect du contrat de transport ;
- s'assure de la bonne fin des opérations, valide les documents, clôt le dossier transport et traite des dossiers de litiges, le cas échéant.

L'emploi de technicien(ne) d'exploitation en transports de marchandises requiert de l'autonomie dans l'organisation de son travail et de la réactivité aux aléas. Il (elle) travaille seul(e) ou en équipe. L'usage de l'anglais professionnel est souvent nécessaire. L'emploi s'exerce principalement en bureau avec de fréquentes interventions extérieures, sur le quai ou sur les zones d'entrepôt, où il peut être soumis à des niveaux sonores importants ou à des basses températures. Les horaires de travail sont réguliers et peuvent dans certains cas supposer un travail posté de nuit et en fin de semaine.

EN SAVOIR PLUS ?

Consultez les fiches métier
 « **Opérateur(trice) logistique en commerces de gros** » ↓ ,
 « **Gestionnaire approvisionneur en commerces de gros** » ↓
 dans la cartographie des métiers des Commerces de gros.



2. LA PRÉSENTATION DU TITRE

TECHNICIEN(NE) D'EXPLOITATION EN TRANSPORTS TERRESTRES DE MARCHANDISES

Composition

Titre composé de quatre Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Prendre, rechercher et traiter les commandes de transport de marchandises.
- Planifier et affecter les ressources humaines et matérielles en transport de marchandises.
- Organiser et suivre une opération de transport terrestre national et international et remédier aux aléas.
- Prévenir et traiter les litiges relatifs au transport de marchandises, dans la limite de sa délégation.

Niveau indicatif d'entrée

Deux profils sont possibles.

- 1) Niveau classe de 1^{ère} ou équivalent.
 - 2) CAP/BEP/titre professionnel de niveau V dans le secteur du transport avec une expérience significative dans le domaine de l'exploitation du transport.
- Pour tous : connaissances en anglais (comprendre des conversations simples, demander des renseignements au téléphone après préparation, rédiger une courte lettre).
Permis de conduire B (véhicules légers) souhaitable.

EN SAVOIR PLUS ?

Téléchargez la fiche du **Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)** ↓
correspondante sur www.rncp.cncp.gouv.fr

3. LA FORMATION

Contenu

La formation se compose de quatre modules qualifiants débouchant sur les quatre certificats de compétences professionnelles (CCP), comprenant chacun une période en entreprise, complétés par un module de mise en situation professionnelle de synthèse (de 6 semaines, dont 4 en entreprise). (Voir rubrique Présentation du titre/Composition)

Session de validation

Une semaine.

Durée

Modulable de 9 mois environ (1 295 heures).

4. LA DÉLIVRANCE DU TITRE

Modalités d'évaluation et de certification

Deux cas de figure, selon le mode d'accès choisi :

1) Après un parcours complet de formation / par VAE

Évaluation réalisée par un jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle,
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours complet de formation, des évaluations passées en cours de formation,
- un entretien final du candidat avec le jury.

2) Par capitalisation des CCP dans le cadre d'un parcours progressif

Évaluation CCP par CCP, réalisée par un binôme constitué d'un formateur et d'un membre issu du jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle,
- un entretien final du candidat avec le jury, au vu de l'ensemble des CCP obtenus.

LE NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

• 2012 : 104



5. QUI CONTACTER

TECHNICIEN(NE) D'EXPLOITATION EN TRANSPORTS TERRESTRES DE MARCHANDISES

Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :
13 Place du Général de Gaulle
93108 MONTREUIL CEDEX
www.afpa.fr

Au niveau régional

La DIRECCTE - Coordonnées disponibles sur www.travail-emploi.gouv.fr

Les centres de formation AFPA :

- Bretagne (Loudeac)
- Limousin (Egletons)
- Lorraine (Yutz)
- PACA (Le Pontet)
- Pays-de-la-Loire (Fontenay-Le-Comte)
- Rhône-Alpes (Saint-Priest)

Les centres de formation agréés par le ministère

(source : DGEFP - mai 2013)

- **Aquitaine** : AFT-IFTIM Artigues (www.aft-iftim.com)
- **Centre** : AFT-IFTIM Semoy
- **Île-de-France** : CRP d'Aubervilliers (www.ugecamidf.fr)
- **Lorraine** : AFT-IFTIM Jarville-la-Malgrange
- **Poitou-Charentes** : AFT-IFTIM Rochefort, AFT-IFTIM Poitiers
- **PACA** : CRP RICHEBOIS Marseille (04 91 09 48 00)
- **Rhône-Alpes** : AFT-IFTIM Villette-d'Anthon

EN SAVOIR PLUS ?

Vérifiez la liste complète des centres de formation AFPA qui dispensent cette formation : www.afpa.fr / Formations / Rechercher les offres de formation et VAE/ **Mot-clé : Technicien d'exploitation en transports terrestres de marchandises.**



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

**SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI**

